



Objectif : Tous les clubs de curling respecteront l'intention et l'esprit des Championnats des clubs de curling en encourageant leurs membres à participer et à représenter leur club de curling dans tout processus menant aux championnats provinciaux/territoriaux et, ultimement, aux Championnats canadiens des clubs de curling.

Exigences d'admissibilité pour les événements menant aux Championnats nationaux des clubs de curling. Curling Canada se réserve le droit d'exclure toute équipe qui enfreint l'esprit et l'intention de l'événement en ce qui a trait aux règlements ci-dessous :

- Les clubs de curling participants doivent être affiliés à leur association provinciale ou territoriale de curling.
- Ils doivent être en règle et avoir payé la totalité de leurs cotisations à l'association.

### Exigences minimales pour la composition de l'équipe :

A. Une équipe doit s'inscrire à la première phase de la compétition avec un minimum de 4 curleurs ou curleuses.

B. Tous les membres de l'équipe doivent être membres affiliés de leur association provinciale ou territoriale de curling et membres inscrits du **même club de curling**, payer une cotisation de ligue complète et jouer régulièrement dans une ligue. Ces qualifications peuvent être vérifiées par l'association provinciale ou territoriale de curling. Il incombe au club d'attache de fournir une vérification exacte à la demande de l'association provinciale ou territoriale de curling. Chaque association provinciale ou territoriale peut fournir des précisions sur la définition du terme « ligue ».

C. Les joueurs ne seront PAS tenus de jouer au sein de la même équipe, à moins que l'association membre ne l'exige.

### Règles supplémentaires :

Les quatre (4) concurrents et le cinquième joueur ou le remplaçant doivent être des résidents de bonne foi dans la zone géographique de l'association membre qu'ils ont l'intention de représenter (à moins qu'une exception ne soit accordée par l'association membre).

Un concurrent ne peut participer que pour un seul club de curling affilié au cours d'une saison. Si vous êtes éliminé alors que vous jouez pour un club, vous ne pouvez plus jouer pour un autre club, à moins que l'association membre n'accepte le concurrent en tant que 5<sup>e</sup> joueur ou remplaçant.

Chaque association membre se réserve le droit de déterminer le nombre d'équipes qualifiées de chaque club.

L'utilisation d'une tige de lancer par tout concurrent (et tout 5<sup>e</sup> joueur ou remplaçant) est acceptable.

Tous les frais liés au 5<sup>e</sup> joueur seront à la charge de l'équipe.



Une fois qu'une équipe de quatre personnes entament les éliminatoires des championnats des clubs, un maximum d'un (1) remplaçant du club est autorisé à n'importe quel niveau de compétition. Une équipe peut utiliser un remplaçant admissible pour n'importe quel match joué, à condition que le remplaçant soit admissible. Un remplaçant peut être un joueur différent à chaque match.

Une équipe ayant un 5<sup>e</sup> joueur inscrit **ne peut pas** ajouter un remplaçant ou de remplacement.

#### **Exemption pour les athlètes de niveau compétitif :**

Chaque équipe de quatre personnes est autorisée à avoir un (1) joueur qui, au cours des trois (3) saisons de curling précédentes, a participé aux événements suivants, aux championnats canadiens ou à tout événement provincial ou territorial menant à ces événements :

- Championnats canadiens de curling à quatre U-20
- Championnats de curling de l'Association canadienne du sport collégial
- Championnats canadiens de curling U SPORTS
- Championnat canadien de curling double mixte
- Essais canadiens de curling double mixte
- Tournoi des Cœurs
- Brier
- Pré-essais de curling canadien
- Essais de curling canadien
- Le Grand Chelem de curling niveau 1 ou niveau 2
- Championnats pan-continentaux de curling

La définition des saisons de curling est la suivante :

- Le Championnat canadien sera disputé en novembre 2025
- Les événements mentionnés ci-dessus comprennent les trois (3) saisons précédentes, soit 2023-2024, 2022-2023 et 2021-2022
- Les saisons de compétition sont définies comme allant du 1<sup>er</sup> août au 31 juillet

Remarque : tout joueur peut avoir participé à l'un de ces événements à partir de 2020-2021 et auparavant (peu importe le classement final) sans que cela n'affecte son admissibilité pour les Championnats des clubs de curling.

Seuil : Par conséquent, si vous n'êtes pas le « seul » joueur qui utilise l'exemption pour athlète de niveau compétitif, vous et/ou les trois autres joueurs et tout 5<sup>e</sup> joueur et tout remplaçant pouvez avoir participé à n'importe quel championnat provincial ou territorial et être quand même autorisé à participer aux Championnats des clubs de curling, tant que vous n'atteignez pas ou ne dépassez pas les seuils établis par votre province (voir le tableau ci-dessous).



<b>Association membre</b>	<b>Vous êtes toujours admissible si.....</b>
Alberta	Vous vous êtes qualifié pour les éliminatoires des championnats provinciaux masculin, féminin, juniors, seniors ou de double mixte. Ceci n'inclut pas le double mixte U-21.
Colombie-Britannique	Vous terminez 4 <sup>e</sup> ou mieux au championnat provincial U-20, féminin, masculin ou de double mixte.
Manitoba	Vous terminez 8 <sup>e</sup> ou mieux au championnat masculin.  OU  Vous terminez 4 <sup>e</sup> ou mieux aux championnats suivants: juniors ou féminin.  Les concurrents qui ont participé au championnat national de la saison précédente ne sont pas admissibles.
Nouveau-Brunswick	Vous atteignez le tour de championnat aux championnats provinciaux.  OU  Vous terminez 3 <sup>e</sup> ou mieux à tout événement provincial ouvert.
Terre-Neuve-et-Labrador	Vous terminez 3 <sup>e</sup> ou mieux aux championnats provinciaux
Nord de l'Ontario	Vous terminez 2 <sup>e</sup> ou mieux aux championnats provinciaux
Territoires du Nord-Ouest	Vous remportez un championnat territorial
Nouvelle-Écosse	Vous terminez 3 <sup>e</sup> ou mieux aux championnats provinciaux
Nunavut	Vous remportez un championnat territorial
Ontario	Vous terminez 8 <sup>e</sup> ou mieux à tout événement provincial.
Île-du-Prince-Édouard	Vous remportez un championnat provincial
Québec	Vous terminez 3 <sup>e</sup> ou mieux aux championnats provinciaux
Saskatchewan	Voir les informations de CurlSASK pour plus de détails.
Yukon	Vous remportez un championnat territorial

Les joueurs inscrits en tant que 5<sup>e</sup> joueur à l'un des championnats susmentionnés sont considérés comme n'ayant pas participé à ces événements.

Les concurrents (en tant qu'individus ou en tant qu'équipe) qui ont participé aux Championnats canadiens des clubs de curling de la saison précédente ne sont pas autorisés à participer la saison suivante, à quelque niveau que ce soit, y compris en tant que 5<sup>e</sup> joueur ou remplaçant.

Au moins trois (3) joueurs doivent être âgés d'au moins dix-neuf (19) ans au 30 juin précédant immédiatement les championnats nationaux.

Le joueur âgé de moins de dix-neuf (19) ans est considéré comme « mineur ». Il doit être accompagné d'un tuteur légal (ou d'un accompagnateur identifié par le tuteur légal) pendant toute la durée de l'événement, à partir du départ du domicile et jusqu'au retour au domicile. Le tuteur légal peut être



un parent au sein de l'équipe. L'équipe est responsable de tous les coûts associés au tuteur légal qui n'est pas un membre de l'équipe.

Curling Canada a la seule autorité d'accorder des exceptions à ces règles dans des circonstances extraordinaires. Toute demande doit être soumise par l'association membre provinciale ou territoriale. Curling Canada consultera l'association provinciale ou territoriale membre et l'avisera par écrit dans les cinq (5) jours ouvrables de toute décision. La décision de Curling Canada ne peut être portée en appel.